



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GIRONDE

CANTON DU SUD GIRONDE

- Nombre de membres :
- - en exercice : 11
- - présents : 8
-
- Procurations : 3
-
- Suffrages exprimés :
- - pour : 11
- - contre : 00
- - abstentions : 00
- - dont procuration : 3
-

Date de la convocation
25/01/2023

Objet de la délibération
D 2023 - 04

NOUVELLE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION
TEMPORAIRE
AU CERCLE DOU PEIS

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 033-213303290-20230208-D2023_04-DE



COMMUNE DE POMPEJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois, les membres composant le conseil municipal de la commune de Pompéjac se sont réunis en date du huit février deux mille vingt-trois à Pompéjac à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier DOUENCE, maire de la commune.

PRESENTS : Katia BEAUBEAU-MENNESSON, Liliane BORDESSOULES, Laurent CERQUEIRA, Olivier DOUENCE, Aniko HORVATH, André L'AZOU, Vickie LEROY et Christophe SPADETTO.

EXCUSÉS : Emmanuel JACOB (pouvoir donné à Katia BEAUBEAU-MENNESSON), Philippe BESSIS (pouvoir donné à Olivier DOUENCE) et Marie-Cécile DANGAS (pouvoir donné à Christophe SPADETTO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Liliane BORDESSOULES

Nouvelle convention de mise à disposition temporaire au Cercle dou Péis

Le Conseil Municipal décide de proposer au Cercle dou Péis une nouvelle convention de mise à disposition temporaire de 2 années, courant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2025.

Cette convention portera sur la mise à disposition des locaux suivants ;

- Une pièce de restauration avec bar de 51m² ;
- Une pièce contiguë de 27m² ;
- Une cuisine de 25m² ;
- Un local de stockage de 25 m² (partie sud de l'annexe).

De nouvelles modalités des charges seront définies avant l'échéance en liaison avec le Cercle.

Les locaux anciennement dénommés « gites » sont repris par la commune dans le cadre de sa politique sociale et notamment son besoin d'accueil d'urgence.

Le local de stockage de 25m² en partie nord de l'annexe est également repris par la mairie.

A Pompéjac, le 8 février 2023

La secrétaire de séance,
Liliane BORDESSOULES

Le Maire,
Olivier DOUENCE